

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	21	Présents	17	Votants	20
--	----	-----------------	----	----------------	----

Date de la convocation

Le 17 septembre 2016

Etaient présents : M. PINHO, M. KREMER, Mme ROUGEAUX, Mme BARTHELEMY, M. GRBIC, M. HORNBECK, Mme NOEL, M. HESS, M. CIAPPELLONI (a quitté la séance après la DCM n° 2016-04-01), Mme MAUCOTEL, Mme ISSELÉ, M. FOURNIER, Mme WAZYLEZUCK, M. HOUSSAY (a quitté la séance après la DCM n° 2016-04-03), Mme IRSLINGER, Mme JACQUOT, M. PICHERIT.

Date d'affichage

Le 26 septembre 2016

Etaient excusés : M. PERISSE, M. CHUARD et Mme MARCHESI, qui ont respectivement délégué leur mandat à M. GRBIC, Mme BARTHELEMY et Mme WAZYLEZUCK. M. HOUSSAY a délégué son mandat à Mme IRSLINGER à son départ (15 présents, 19 votants).

Transmis à la Préfecture

Le 26 septembre 2016

Etait absente non excusée : Mme MAZZUCOTELLI.

Mme BARTHELEMY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

DCM N° 2016-04-01 – FINANCES LOCALES – 7.5 – Attribution de subventions aux associations

Le conseil municipal,

Vu les crédits ouverts au budget 2016 au compte 6574,

Vu les demandes de subvention et les comptes présentés par les associations,

Vu les propositions de la commission finances réunie le 20 septembre 2016,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 17 voix pour et 2 abstentions (M. KREMER ne prenant pas part au vote) d'attribuer les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE/EXERCICE	2016
AMC CHALIGNY	340
Association Aquariophile (AACC)	250
Association Familiale	1260
Association Sainte Barbe	160
Ass. La Clé des Chants	830
Imacréa « Autour du Livre »	200
Foyer des Jeunes pour Imacréa	240
Foyer des Jeunes	2 080
Harmonie Municipale	3 300
Tennis Club de CHALIGNY	1 700 + 310
Recherche médicale	300
AEIM	250
Association des Mutilés du travail (FNATH)	150
GIHP	110
SOS Amitié Nancy-Lorraine	70
Association Paralysés de France	70
Cœur et Réadaptation	110
Comité Local du Personnel	230
Sporting Club CHALIGNY	2 330
Association « Foyer des Mésanges »	250

DCM N° 2016-04-02 – 7.1 – Décision modificative N°2

Le Maire présente au conseil municipal les modifications qu'il y a lieu d'apporter au budget.

En fonctionnement, il s'agit principalement de corriger des imputations budgétaires et de prendre en compte la somme due au FPIC (2 200 €) et un complément au compte 6574 (subventions + 1 550 €).

En investissement, il s'agit principalement de virements de compte à compte, d'ouverture de crédits pour le plan de circulation rue de la Carte/Rue de la Mine, pour l'achat d'une caméra nomade, pour le reversement de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Moselle et Madon et surtout la remise en état du terrain de football, ravagé par les sangliers.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 18 voix pour et une voix contre, d'apporter au budget les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Somme	Art.	Libellé	Somme
6227	Frais d'actes et de contentieux	- 6 000			
678	Autres charges exceptionnelles	6 000			
73925	FPIC	2 200			
022	Dépenses imprévues	- 3 750			
6574	Subventions	1 550			
6067	Fournitures scolaires	- 290			
6558	Participations	290			
	TOTAL	0		TOTAL	0

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Somme	Art.	Libellé	Somme
2158	Autres Matériels techniques	3 140	1 341	DETR	4 100
2184	Mobilier	260			
21534	Eclairage public	- 2 300			
202	Doc. Urbanisme	- 4 500			
2313	Bâtiments	24 500			
2315	Travaux voirie	- 29 500			
21572	Circulation rue Carte	2 100			
2128	Stade	14 500			
10226	Reversement TA	2 900			
2183	Informatique crèche	- 7 000			
	TOTAL	4 100		TOTAL	4 100

DCM N° 2016-04-03 – 7.10 – Participation classe de découverte

Le maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion du montage du financement de la classe de découverte de l'école du Mont à SION il avait été prévu une participation de la coopérative scolaire de 15 € par enfant, soit 285 € (19 enfants). De même, la coopérative scolaire s'était engagée à rembourser à la commune un déplacement SION-HAROUE imprévu (110,61 €).

Le Maire demande alors au conseil municipal d'accepter ces participations.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le versement de la somme de 395,61 € par la coopérative scolaire de l'école du Mont à titre de participation à la classe de découverte à SION au mois de juin.

DCM N° 2016-04-04 – 7.10 – Tarifs de la garderie périscolaire – Convention CAF

Le maire informe le conseil municipal que l'accueil périscolaire de l'école du Mont a reçu l'agrément « Jeunesse et Sports ». Pour bénéficier éventuellement d'une ouverture de droit de la CAF sur cet accueil, il faut changer le mode de tarification. En effet, la CAF n'accepte pas la tarification unique et demande la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Le maire propose alors au conseil municipal d'appliquer le même barème que celui mis en place pour la cantine scolaire, de fixer les nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la CAF.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer trois prix de vente de la carte de garderie périscolaire (10 heures) selon des tranches établies en fonction du quotient familial figurant sur l'avis d'imposition des revenus de l'année N – 2,

FIXE les tranches et tarifs correspondant suivant :

Tranche	QF Mini	QF Maxi	Prix de vente
1	0 €	7 999 €	14,50 €
2	8 000 €	11 999 €	15 €
3	12 000 €		15,50 €

PRECISE que les familles qui refuseront de communiquer leur avis d'imposition se verront appliquer le prix de vente le plus élevé,

DIT que ces nouvelles dispositions seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2016,

CHARGE le Maire d'en informer la CAF,

AUTORISE le maire à signer la convention pour l'accueil périscolaire de l'école du Mont.

DCM N° 2016-04-05 – 7.10 – Tarifs des repas de la cantine scolaire aux commensaux.

Le maire souhaite que les employés communaux, notamment ceux du service périscolaire, et autres commensaux (personnel enseignant par exemple) puissent prendre leur repas de midi à la cantine scolaire.

Il demande donc au conseil municipal de fixer le prix du repas servi à ces personnels.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire,

Vu le prix facturé par le prestataire, fournisseur des repas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 3,50 € le prix de vente des repas aux agents communaux et autres commensaux.

DCM N° 2016-04-06 – 8.1 – Conventions d'intervention des services de la Communauté de Communes Moselle et Madon relative aux nouvelles activités péri-éducatives (anciens TAP)

Le Maire présente au Conseil Municipal les projets de conventions d'intervention des services de la Communauté de Communes Moselle et Madon relative aux nouvelles activités péri-éducatives pour 2015-2016 et 2016-2017, identiques en tout point à l'exception du coût des transports qui passe de 60 à 69 € l'aller-retour, l'aller simple restant fixé à 30 €.

Il s'agit d'un partenariat entre les communes de la Communauté de Communes Moselle et Madon et la Communauté de Communes Moselle et Madon pour l'intervention d'agents communautaires auprès des enfants inscrits dans le cadre des NAP.

Cela concerne la mise à disposition d'animateurs de la Communauté de Communes Moselle et Madon pour des activités au sein des communes et l'accueil des enfants au sein des équipements de la Communauté de Communes Moselle et Madon, la mise à disposition de transports éventuels et la mutualisation des formations des personnels d'animation.

Les transports et les formations sont payants, le reste est entièrement gratuit.

Le maire propose alors au conseil municipal d'adhérer à ces services.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des projets de conventions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les conventions d'intervention des services de la Communauté de Communes Moselle et Madon relatives aux nouvelles activités péri-éducatives, pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

AUTORISE le maire à les signer.

DCM N° 2016-04-07 – 1.4 – Convention de location d'un véhicule

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles activités péri-éducatives, certaines activités nécessitent des déplacements qui ne peuvent s'effectuer à pied.

Le recours aux transports en commun privés étant trop cher et les transports collectifs mis en place dans ce cadre par la Communauté de Communes Moselle et Madon n'étant pas toujours adaptés, le maire propose au conseil municipal de louer un mini-bus à l'association APIC pour la somme de 180 € TTC par mois.

Il donne alors lecture au conseil municipal du projet de convention élaboré par l'association et lui demande de l'approuver.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de location d'un véhicule de l'association APIC, pour l'année scolaire 2016-2017,

AUTORISE le maire à la signer,

PRECISE que les crédits figurent au budget.

DCM N° 2016-04-08 – 5.7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Moselle et Madon

Le maire présente au conseil municipal le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes Moselle et Madon rendus nécessaires par le transfert de la compétence PLU et l'intégration des eaux pluviales dans la compétence assainissement.

Il fait part ensuite au conseil municipal du mode de financement de ces nouvelles compétences. Les attributions de compensation restent inchangées : c'est la taxe d'aménagement qui les finance.

Puis il demande au conseil municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Moselle et Madon adoptés par le Conseil Communautaire le 22 septembre 2016.

DCM N° 2016-04-09 – 7.5.2 – Demande de subvention de la CAF

Le maire informe le conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention pour l'achat de mobilier pour la crèche pour la somme de 4 735 € HT (crédits inscrits au budget 2016) a été déposé auprès de la CAF.

Celle-ci a autorisé la commune à engager les achats et demande aujourd'hui au conseil municipal de délibérer pour confirmer cette demande.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de mobilier pour la crèche pour la somme de 4 735 € HT
SOLLICITE de la CAF de Meurthe et Moselle une subvention pour le financement de ces achats,

ARRETE le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
HT	4 735 €	Subvention CAF 50 %	2 367,50 €
TVA	<u>947 €</u>	Fonds propres	<u>3 314,50 €</u>
Total TTC	<u>5 682 €</u>	Total	<u>5 682,00 €</u>

S'ENGAGE à créer les moyens nécessaires au financement de la dépense non couverte par la subvention.

DCM N° 2016-04-10 – 7.10 – Participation au repas des Anciens

Le maire rappelle au conseil municipal que le repas des Anciens est offert chaque année par la commune aux habitants âgés de plus de 65 ans.

Il rappelle également qu'une participation est demandée à leurs conjoints âgés de moins de 65 ans qui participent à cette manifestation.

Compte-tenu de l'augmentation du prix pratiqué par le traiteur, le maire propose au conseil municipal de passer cette participation de 25 à 27 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire et celle de Mme BARTHELEMY, adjointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE à 27 € la participation aux repas des anciens demandée aux conjoints âgés de moins de 65 ans invités à cette manifestation.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

2016-04-01	Attribution de subvention aux associations
2016-04-02	Décision modificative N° 2
2016-04-03	Participation classe de découverte
2016-04-04	Tarifs de la garderie périscolaire – Convention CAF
2016-04-05	Tarifs des repas de la cantine scolaire aux communaux
2016-04-06	Conventions d'intervention des services de la Communauté de Communes Moselle et Madon relative aux nouvelles activités péri éducatives
2016-04-07	Convention de location d'un véhicule
2016-04-08	Projet de territoire Moselle et Madon
2016-04-09	Modification des statuts de la Communauté de Communes Moselle et Madon
2016-04-10	Participation au repas des anciens

Membres du Conseil Municipal	Signature
Filipe PINHO	
Alain KREMER	
Géraldine ROUGEAUX	
Christiane BARTHELEMY	
Serge PERISSE	Excusé
Anne-Marie MAZZUCOTELLI	Absente
Milos GRBIC	
Christian HORNBECK	
Catherine NOEL	
Francis HESS	
Claude CIAPPELLONI	
Jean-Luc CHUARD	Excusé
Martine MAUCOTEL	
Nathalie ISSELÉ	
Frantz FOURNIER	
Florence WAZYLEZUCK	
Nathalie MARCHESI	Excusée
Jérémy HOUSSAY	
Stéphanie IRSLINGER	
Marie-Paule JACQUOT	
Romain PICHERIT	